



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;  
Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;  
Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;  
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;  
Vu l'arrêté du 6 avril 2023 fixant, au titre de l'année 2023, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;  
Vu l'arrêté d'organisation du 13 avril 2023 des concours pour le recrutement dans le 2<sup>ème</sup> grade de divers corps de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy Metz ;

Nancy, le 16 mai 2023

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Sont autorisés à participer à l'oral d'admission du concours commun interne pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2023, les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

Pour le recteur,  
Par délégation,  
La secrétaire générale d'académie

Marie-Laure JEANNIN

Richard LAGANIER

## RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2023

### Résultats - Admissibilité

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

#### Adjoint Administratif principal 2ème classe concours commun interne

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
2307911649 - MME AGBABA MARINA	Admissible
2211480321 - MME AIGUIER MUNOZ CORALIE	Admissible
1806688480 - MME AL MOZIGHI CHELH HADJIRA	Admissible
1706129979 - MME ANJOU SANDRINE SIMONE AIMÉE	Admissible
1606046696 - MME ANTONINI SOLÈNE	Admissible
2007124677 - MME BARTHOLET SÉVERINE	Admissible
1907309737 - MME BARTOLINI MICHAUD ALEXIA	Admissible
2211486938 - M. BARUTHIO PHILIPPE	Admissible
1906292602 - MME BAUER SCHNITZLER NADEGE	Admissible
2249474396 - MME BERNARD EMILIE JULIE	Admissible
2208453296 - MME BONGERT INGRID	Admissible
2008130382 - MME CHAFFARD HASSAN FLORENCE	Admissible
2011163238 - MME CLAUS CARINE	Admissible
2311959106 - MME CORNUAULT GUINDEUIL CECILIA MARCELLE CHRISTIANE	Admissible
1709173513 - MME CRENDAL LUTTENBACHER CHARLOTTE	Admissible
2244051026 - MME DENAND SAVINE MARIE-HELENE	Admissible
1806672804 - MME GARO DESERT CÉLINE	Admissible
2208450328 - MME GRANDBARBE STEPHAN MÉLODY ANNE-MARIE JACKY	Admissible
1910327067 - MME HOLZMANN RAPENNE VIRGINIE	Admissible
2307902189 - MME IGNATOVA IGNATOVA-NUSBAUM SILVIYA MIHAYLOVA	Admissible
2008133855 - MME JAFRA RACHEL	Admissible
2307905660 - MME L'HOMÉ BALLAND SANDRINE	Admissible
2208443546 - MME LAURENT TIPHAINE	Admissible
2009136625 - MME LINHARD PATRICIA	Admissible

Candidature(s) : 1 à 24 sur 38 (24 candidats sur la page)

A Nancy, le 16/05/2023  
La Présidente du Jury

Caroline LASSALLE VASSON

## RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2023

### Résultats - Admissibilité

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

#### Adjoint Administratif principal 2ème classe concours commun interne

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
2209459706 - MME MATTERA GWENDOLINE	Admissible
2111031729 - MME MOREAU CASSANDRE MARIE ROSE	Admissible
2108984835 - MME MOUROT PIERRE BRIGITTE LAURENCE	Admissible
2209464615 - MME PECYNA ANDRÉA	Admissible
2146881972 - MME POITEL MELANIE LUCIE GINA	Admissible
2009138455 - MME POLLEDRI LAETITIA	Admissible
2111039952 - MME PORENTRU MALLAURY	Admissible
1706123751 - MME POULIN-LAGARDE CAROLINE CÉCILE	Admissible
2309925183 - MME PRADA CHRISTINE DOMINIQUE	Admissible
2307898248 - MME ROBUSTELLI ROBUSTELLI CHRISTELLE MARTINE	Admissible
1708160458 - MME SIMON LÉOPOLDINE	Admissible
1909324698 - MME TERRASSE BÉATRICE HENRIETTE	Admissible
2310947610 - MME ZADAIAN VILLEMIN ADELIN JULIE MARIE	Admissible
1706102587 - MME ZEROUAL BAALA AICHA	Admissible

Candidature(s) : 25 à 38 sur 38 (14 candidats sur la page)

A Nancy, le 16/05/2023

La Présidente du Jury

Caroline LASSALLE VASSON

Page 2/2